

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 28 (1956)

**Heft:** 8

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# habitation

## RAPPORT ANNUEL

du Comité de la Section romande de l'Union  
suisse pour l'amélioration du logement,  
présenté à l'assemblée générale du 23 juin 1956,  
à Yverdon

### ÉDITION

Section romande de l'Union suisse  
pour l'amélioration du logement,  
avenue Georgette 1, Lausanne.

### COMITÉ DE PATRONAGE

#### LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte ;  
M<sup>lle</sup> M. Eberhard, secrétaire du Cartel  
romand d'hygiène sociale et morale ;  
E. Virieux, architecte cantonal.

#### GENÈVE

E. Fatio, architecte ;  
A. Guyonnet, architecte.  
D<sup>r</sup> A. Montandon ;  
E. Martin, architecte.

#### NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

#### FRIBOURG

R. Aeby, architecte.

### RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.  
Secrétariat de rédaction :  
8, rue Gautier, Genève. Tél. 32 94 05

### COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.  
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard,  
A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga.

### ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne  
Chèques post. II. 66 22. Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes  
reçoivent « Habitation » ;

- U. S. A. L. Section romande de l'Union  
suisse pour l'amélioration du  
logement ;
- F. A. S. Section romande de la Fédération  
des architectes suisses ;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation,  
Lausanne ;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation,  
Genève ;
- S. A. L. Société pour l'amélioration du  
logement, Genève ;
- S. D. T. Société des dessinateurs et des  
techniciens du canton de Vaud,  
Lausanne ;

FAMILIA, Société coopérative d'habita-  
tion ;

SYNTEC, Syndicat général des employés  
techniques, Genève ;

F.O.M.H.A.B. Coopérative d'habitation,  
Genève.

### ABONNEMENTS

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60  
Prix du numéro (Suisse) : 60 ct.  
Chèques postaux II. 66 22.

En l'espace d'une année, la situation immobilière ne peut se modifier d'une manière quelque peu sensible. Les personnes de situation aisée n'éprouvent aujourd'hui pas beaucoup de peine à trouver des logements à leur convenance. L'activité des Coopératives d'habitation, freinée par l'interruption de toute participation financière fédérale, reprend grâce en particulier à l'intervention des cantons et des communes. Par contre, la situation en ce qui concerne les logements destinés aux personnes de situation modeste est loin d'être satisfaisante. A l'intérieur des villes un certain nombre de nouveaux édifices, destinés à des usages commerciaux ou à des locataires, sont construits sur l'emplacement de vieilles habitations.

Au cours de ces dernières années, nous avons suggéré, sans grand résultat, une intervention des pouvoirs publics pour l'utilisation des fonds disponibles de l'assurance vieillesse. Nous avons souligné, notamment, le fait qu'en mettant ces capitaux à disposition des constructions aux taux de 2 3/4 %, les pouvoirs publics ne faisaient aucun sacrifice. Par contre, les Coopératives d'habitation seraient en mesure de mettre sur le marché des logements à des conditions égales à celles qui auraient été obtenues avec des prêts consentis aux taux normaux avec, en plus, une subvention des pouvoirs publics à fonds perdu de 2 %. Si les capitaux de l'assurance vieillesse pouvaient être prêtés à un intérêt réduit de 2 %, il serait possible de loger des ménages de situation modeste à des conditions très acceptables pour ces derniers.

Nous avons pris la précaution de rappeler que ces propositions ne constituaient pas une panacée, qu'elles n'étaient valables que dans la mesure où le loyer de l'argent ne subissait pas de modification sensible.

Ce que nous craignons s'est produit par suite de la « stérilisation des capitaux ». Cette mesure a été prise par le Conseil fédéral, d'entente avec les organes administratifs de l'A.V.S. et avec les établissements financiers. Aujourd'hui notre proposition est mort-née.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a adressé au Département fédéral de l'économie publique la proposition suivante :

« La Confédération utilise une partie des fonds stérilisés en les mettant à la disposition des cantons aux taux de 2 ou 2 1/2 % au maximum. Les cantons feraient à leur tour un sacrifice de

## SOMMAIRE:

Retraite vieillesse en Europe . . . . .	7
De quelques moyens nouveaux prévus par le canton de Vaud pour créer des logements à loyers modestes . . . . .	8
Facteurs économiques et sociaux de l'alimentation . . . . .	11
Orientation scolaire et professionnelle de l'enfant . . . . .	12
Maisons familiales pour enfants abandonnés . . . . .	12
Les possibilités de mécanisation dans l'industrie du bâtiment . . . . .	13
Tous les pays d'Europe collaborent à l'étude des problèmes du logement . . . . .	14
Informations . . . . .	16